



◀ **Tous les animaux sous le même toit.** Le bâtiment de Laure et Damien Paris comporte deux rangées cul-à-cul de 18 vaches et 24 vaches en lactation. Le couloir entre les deux est large de 3 m. Dans leur prolongement sont hébergées les génisses de plus de 18 mois, 6 vaches tarées et le box de vêlage. « Ce système est un choix d'éleveur », disent-ils.



▲ **Couchage.** Il s'agit d'une aire bétonnée sans logette. Elle est profonde de 2,5 m, rainurée en forme de diamant pour éviter que les vaches glissent. L'hiver, l'éleveur apporte dessus chaque jour 1,5 kg à 2 kg de paille par vache. Les primipares disposent d'un emplacement de 1,15 m de large, les multipares de 1,25 m. « Au-delà, elles se couchent en travers et se salissent, note Damien Paris. Or nous avons besoin de vaches propres pour nos AOP en lait cru. » Les déjections sont récupérées à l'arrière dans une rigole large de 50 cm.

« Notre étable entravée est adaptée à notre contexte et à nos attentes »

Dans le Haut-Doubs, à 950 m d'altitude, Damien Paris et sa conjointe Laure produisent 300 000 litres sous AOP en étable entravée. Alors que des ONG militent pour l'interdiction de cette conduite, le couple, lui, évalue positivement le bien-être de ses animaux et est satisfait de ses conditions de travail. Il estime ce système adapté aux troupeaux de moins de 50 vaches

Chez Laure et Damien Paris, à Malpas dans le Haut-Doubs, les montbéliardes (vaches, génisses et veaux) ne sont pas logées dans un bâtiment sombre, bas et confiné, sentant l'ammoniac, comme cela a pu exister par le passé. Elles sont hébergées dans

une étable entravée en bois, spacieuse, lumineuse et bien ventilée. Les petits veaux naissent dans un box de vêlage. Ils ne sont plus attachés derrière les vaches au milieu des déjections, mais logés dans des cases individuelles puis dans des box collectifs entre 2 et 6 mois.

Construite pour 25 vaches à traire en 2007, l'étable a évolué pour accueillir aujourd'hui 48 laitières (traites et tarées) et autant de jeunes. Hébergeant désormais 90 bovins, elle est conçue pour assurer du confort aux animaux ainsi qu'une qualité de travail à l'éleveur et à sa femme. Celle-ci

l'a rejoint en 2008 sur l'exploitation. « Il fallait sortir le bâtiment du village, explique Damien Paris. Installé depuis six ans, j'avais les moyens de financer une étable entravée neuve, pas une stabulation plus onéreuse qui n'aurait pas permis de déplacer l'ensemble du troupeau sur le nouveau site. Or je



DAMIEN PARIS

L'EXPLOITATION

- **À Malpas**, dans le Doubs, à 950 m d'altitude
- **Gaec** entre époux
- **85 ha**, 100 % en prairies permanentes
- **42 laitières** et la suite pour une production annuelle de 315 000 l de lait en AOP mont d'or, comté et morbier
- **Cahier des charges AOP** : lait cru, foin-regain-pâturage avec un concentré limité à 1,8 t/vache/an. Fertilisation azotée plafonnée à 120 unités par an dont 50 au maximum sous forme minérale
- **Prix du lait** : 750 €/1 000 l en 2023

voulais avoir tous mes animaux sous le même toit. À l'époque, l'exploitation produisait 150 000 litres et le prix du lait AOP était de 330 €. L'Adasea⁽¹⁾ incitait à la prudence dans les investissements des JA. » Au milieu des pâtures, l'étable est accolée au bâtiment de stockage de foin et de les déposer sur le plancher de l'étable au-dessus des vaches et des génisses. De là, le fourrage tombe par gravité dans le couloir d'alimentation via quatre trappes : deux au-dessus des vaches, deux au-dessus des génisses. L'hiver, le concentré est donné quatre fois par jour par le distributeur automatique. Pour la traite en système de transfert par lactoduc, Damien Paris dispose d'un système de décrochage automatique et projette d'installer un rail afin d'acheminer

PHOTO PHOTO WANGUOUIR



En Savoie, une pratique associée aux filières AOP-IGP

L'entrave est dénoncée par les associations de défense des animaux. Selon elles, elle ne respecte pas une des cinq libertés du bovin. Les AOP et IGP de montagne répondent qu'elle correspond aux réalités de l'élevage en altitude.

Pratique historique, l'entrave est depuis quelques années source de questionnements en France et au sein de l'Union européenne, notamment en matière de bien-être animal. En bio, elle n'est autorisée que pour des troupeaux de moins de 50 UGB (suite non comprise). Selon les associations de défense des animaux, elle ne respecte pas la liberté d'exprimer le comportement naturel du bovin. L'attache l'empêche de vivre en groupe et de développer des interactions telles que le léchage.

Très minoritaires en France (à peine 2 % des bâtiments laitiers en 2021), les systèmes à l'attache restent toutefois bien présents dans les zones montagneuses européennes, en Allemagne, Autriche, Pologne, Suède et Norvège (hors UE). Dans l'Hexagone, les organisations agricoles des massifs franc-comtois, savoyard et central se mobilisent pour les améliorer.

Si certains systèmes d'attache sont effectivement problématiques (animaux incapables de se mouvoir ou de se coucher confortablement, tête contre le mur, place insuffisante, etc.), ils considèrent que d'autres ne portent pas atteinte au bien-être des animaux (accès à une aire d'exercice extérieure, par exemple). Ils renforcent le lien

éleveur-animal et ont leur place dans un système de pastoralisme où les animaux pâturent librement pendant la majeure partie de l'année.

Concrètement, dans quatre départements montagnards (Savoie, Haute-Savoie, Puy-de-Dôme et Cantal), une vaste étude s'attache depuis 2021 à dresser un état des lieux quantitatif et qualitatif des systèmes d'élevage avec attache.

Multipartenariale, l'étude Entravenirs⁽¹⁾ s'est intéressée au bien-être des animaux. Le ressenti des éleveurs mais aussi les attentes de la société civile vis-à-vis de ces systèmes ont été recueillis. Des voies potentielles d'amélioration ont été listées : aération, lumière, dispositifs d'attache, sortie et salle de traite extérieure, etc. Une réflexion portant sur une démarche d'accompagnement des éleveurs est engagée.

Les systèmes à l'attache étroitement liés au pastoralisme

Dans les régions montagneuses et fromagères telles que les Savoies, où 45 % du lait AOP-IGP collecté est produit avec ce type de bâtiments, l'enjeu est important. « Les systèmes à l'attache sont étroitement associés aux filières AOP-IGP et au pastoralisme, avec des animaux qui valorisent les alpages plusieurs mois de l'année », pointe

Jean-Luc Duclos, président de l'Association des fromages traditionnels des Alpes savoyardes (Aftalp), qui regroupe huit filières fromagères sous signe de qualité savoyardes⁽²⁾. « Plus on monte en altitude, plus ces types de bâtiment sont représentés, topologie du terrain et températures obligent. Une interdiction handicaperait l'agriculture savoyarde et fragiliserait un peu plus ce système déjà mis à mal par les maladies émergentes et les prédateurs (loup). »

L'étude Entravenirs a mis en avant une grande diversité des bâtiments : « historiques », « classiques » et « équipés ». Leurs modes de fonctionnement influencent les conditions de travail de l'éleveur et le confort des animaux. Sombres et confinés, les premiers disparaissent au fur et à mesure que les éleveurs partent à la retraite.

Modernisation en continu

Alors que l'étude arrive à son terme, les responsables professionnels savoyards sont optimistes. « À Bruxelles, les priorités concernant le bien-être des animaux se sont déplacées sur le transport et l'élevage des petits veaux, observe Sébastien Breton, directeur de l'Aftalp, ce qui donne du temps supplémentaire pour défendre l'intérêt de ces bâtiments adaptés aux réalités de l'agriculture de montagne : altitude, climat, disponibilité du foncier, pente, coût, organisation du travail l'hiver. Depuis les années 1990, en Savoie, nous avons la chance d'avoir des programmes d'amélioration des bâtiments. Grâce aux financements de l'Europe, de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une partie d'entre eux font l'objet de modernisation en continu, réalisée souvent à l'occasion du renouvellement d'un associé. »

ANNE BRÉHIER

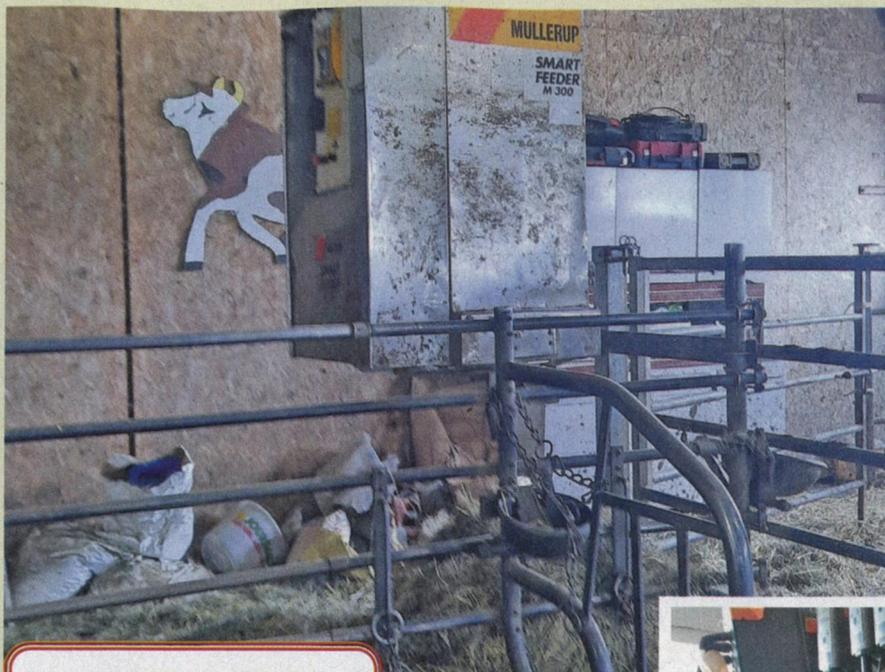
(1) Avec les chambres d'agriculture, l'Aftalp, le Ceraq, le Pôle fromager AOP Massif central, l'Inrae, l'Idèle, le Cniel.

(2) Abondance, beaufort, reblochon, tomme des Bauges et de Savoie, emmental et raclette de Savoie, chevrotin.

➔ les griffes à lait, dont le poids s'établit autour des 4 à 5 kg. Ce serait un moyen de réduire la pénibilité.

Six mois par an, les vaches sont dehors jour et nuit

Sorti par un évacuateur, le fumier est stocké sur une fumière couverte. Le purin s'écoule dans une fosse fermée, ce qui limite les volumes. La litière est faite à la main matin et soir en hiver à raison de 1,5 kg à 2 kg de paille par vache et une fois par jour à la belle saison quand les vaches sont au pâturage. L'hiver, lorsque les conditions météorologiques le permettent (absence de pluie et de verglas), trois fois par semaine les laitières sortent le matin dans une prairie attenante sur 50 à 100 ares, le temps de faire une litière correcte et d'aérer le bâtiment. Cette sortie en extérieur aide à repérer plus facilement les chaleurs, ce qui est difficile en intérieur. Les vaches apprécient les bains de soleil et l'exercice. La neige poudreuse contribue à leur nettoyer les pieds. De plus, pour prévenir les problèmes de pattes, le couple fait appel à un pareur quarante jours après la rentrée en bâtiment des ani-



INVESTISSEMENT

- ➔ 330 000 € en 2007 pour héberger tous les animaux, y compris la griffe à foin, l'évacuation et le stockage du fumier et le système par traite par transfert en lactoduc.
- ➔ 28 000 € depuis 2007 pour la distribution des concentrés sur rail et l'élevage des veaux (cases, ventilation, racleur automoteur).
- ➔ En montagne, la charpente doit supporter le poids de la neige et accroît le coût du bâtiment.

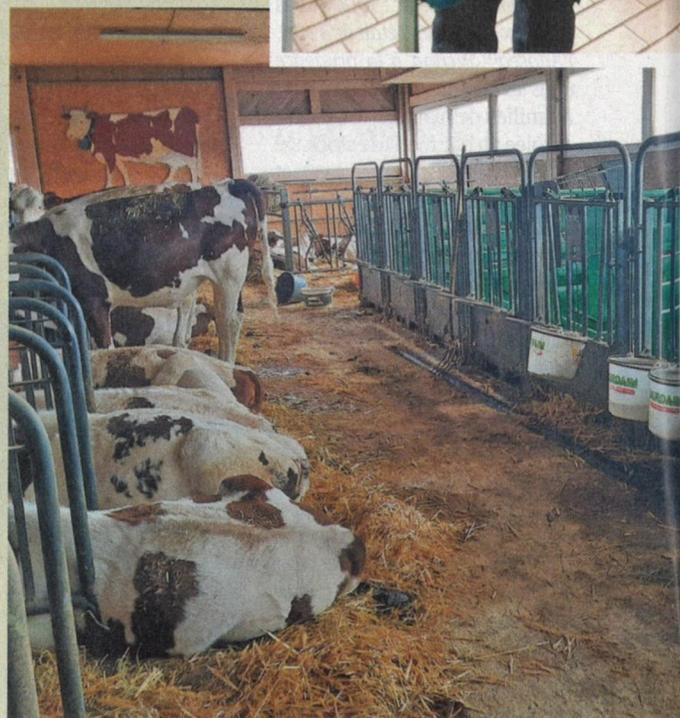
▼ **Fourrages.** Les balles de foin, reprises par une griffe, sont déposées sur le plafond au-dessus des vaches et des génisses. Elles sont distribuées par gravité via quatre trappes.

▲ **Concentrés.** Le distributeur automatique de concentrés se déplace sur un rail devant les vaches quatre fois par jour l'hiver.

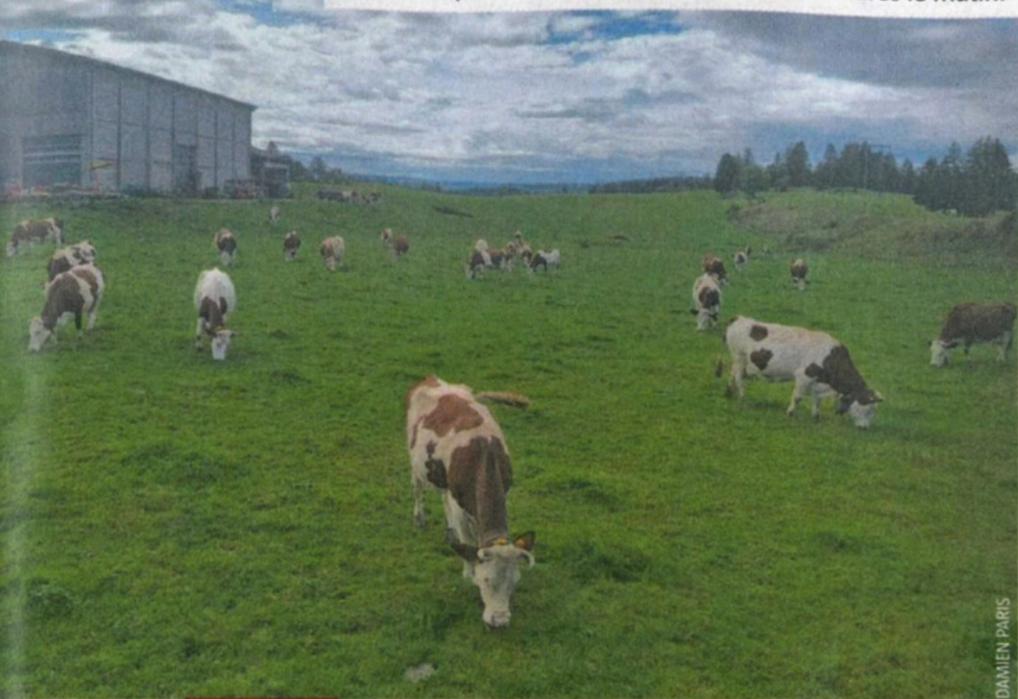
PHOTOS - ANNE BRÉHIER

► **Traite.** Damien Paris apporte les griffes à lait qu'il branche au lactoduc (transfert du lait direct au tank). Comme elles sont lourdes, il réfléchit à installer un rail pour les transporter, ce qui réduirait la pénibilité.

▼ **Génisses.** Les veaux sont logés dans des cases individuelles puis, entre 2 et 6 mois, dans des box collectifs. Ensuite, les génisses sont à l'attache l'hiver.



Aire extérieure. Durant l'hiver, les laitières sortent trois fois par semaine sur 50 à 100 ares de prairie adjacente au bâtiment. Quand le sol est bien portant et le soleil au rendez-vous, leur parcours est étendu à plusieurs hectares le matin.



Contexte. Dans le Doubs, un tiers des élevages entravés

Dans le Doubs, l'entrave est pratiquée dans près d'un tiers des exploitations laitières représentant 20 % du lait AOP produit. Il s'agit plutôt de petites exploitations familiales (moins de 50 vaches), avec 100 % d'herbe pâturée à la belle saison, avec des agriculteurs en seconde partie de carrière. On compte aussi quelques jeunes agriculteurs installés dans ce système. Alors que très peu de constructions de bâtiments neufs sont observées, des projets d'extension et surtout d'aménagement intérieur sont régulièrement déposés. Des investissements de mise aux normes sont réalisés, comme la gestion des effluents.

maux. Et, s'il y a besoin, Damien intervient en curatif. « Les problèmes proviennent dans la très grande majorité des cas d'une alimentation pas encore bien calée, et non des conditions de logement », assure-t-il. Ce temps passé 100 % en bâtiment est limité à cinq mois. La mise à l'herbe s'effectue mi-avril. Les vaches en lactation pâturent jour et nuit durant six mois en moyenne, du 1^{er} mai au 1^{er} novembre.

En entravée, c'est l'éleveur qui se déplace

« Les étables entravées modernisées n'ont plus rien à voir avec les anciennes fermes, pointe l'éleveur. Aujourd'hui, il y a de l'automatisme et il existe des standards au niveau du couchage ainsi que des systèmes d'attache moins contraignants. L'animal peut se gratter et bouger facilement. » Damien Paris est satisfait de ses conditions de travail. « Le matin, en deux heures

et demie, tout est fait. Le soir, deux heures d'astreinte suffisent. Les animaux sont assez dociles et il n'y a pas de concurrence ni à l'auge ni à l'abreuvoir. Un animal qui ne va pas bien est facilement repéré. » Sans minimiser les avantages des stabulations libres, Damien Paris estime que son étable est adaptée à ses attentes d'éleveur et à son contexte d'effectif restreint d'animaux, c'est-à-dire un troupeau de moins de 50 vaches. Il exprime toutefois une crainte : « Que les fabricants de machines à traire délaissent les innovations adaptées aux entravées et qu'à terme il soit difficile de trouver les équipements spécifiques. »

ANNE BRÉHIER

(1) Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture.

Voir notre article sur la politique suisse

